

Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|----------------------------------|----------------------------------|-------------|-----------------------|
| Cyantraniliprole | Cyantraniliprole | 736994-63-1 | 10.2 |
| Fatty acids, soya, Me esters | Fatty acids, soya, Me esters | 68919-53-9 | $\geq 30 - < 60$ |
| propane-1,2-diol | propane-1,2-diol | 57-55-6 | $\geq 1 - < 5$ |
| calcium dodecylbenzenesulphonate | calcium dodecylbenzenesulphonate | 26264-06-2 | $\geq 1 - < 5$ |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou appelez une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus : Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------|---|
| Version 1.2 | Date de révision: 03/06/2025 | Numéro de la FDS: 50000098 | Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------|---|

importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.

Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Composés de brome
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
Cyanure d'hydrogène
oxydes de soufre
Composés chlorés

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Collecter le maximum du déversement avec un produit absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger du gel et de la chaleur extrême. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Température d'entreposage recommandée : > 0 - 30 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------------|---------|------------------------------------|---|-----------|
| propane-1,2-diol | 57-55-6 | LMPT (Vapeur et aérosol) | 50 ppm 155 mg/m ³ | CA ON OEL |
| | | LMPT (aérosol) | 10 mg/m ³ | CA ON OEL |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuelle et des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inhaler l'aérosol.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : douce, phénolique
- Seuil de l'odeur : non établi(e)
- pH : 5.6
Concentration: 10 g/l 1 %
(en dispersion)

Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

| | | |
|---|---|--|
| Point/ intervalle de fusion | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 97 °C |
| Point d'éclair | : | > 97 °C Méthode: vase clos Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition. |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Ce produit n'est pas inflammable. |
| Auto-allumage | : | 358 °C |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Non disponible pour ce mélange. |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | 0.982 Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.3 |
| Densité | : | Donnée non disponible |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | dispersable |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Non disponible pour ce mélange. |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | 649.5 mPa,s (24.7 °C) Méthode: CIPAC MT 192 25 rpm 454.3 mPa,s (24.7 °C) Méthode: CIPAC MT 192 |

Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

50 rpm

329.9 mPa,s (24.7 °C)
Méthode: CIPAC MT 192
100 rpm

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Tension superficielle : 25.9 mN/m, 22 °C, Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.5

poids moléculaire : Sans objet

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes
Éviter la formation d'aérosols.
Chaleur, flammes et étincelles.
Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
oxydes de soufre

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

Cyantranilprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: pas de mortalité

Fatty acids, soya, Me esters:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 - 15,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 2,000 - 20,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

propane-1,2-diol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

calcium dodecylbenzenesulphonate:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,300 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilogramme
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

- Espèce : Lapin
Évaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Composants:

Cyantranilprole:

- Espèce : Lapin
Évaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Fatty acids, soya, Me esters:

- Résultat : irritation légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Évaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui

Fatty acids, soya, Me esters:

Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Type d'essai : Test de Buehler
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : les souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.
BPL : oui

Composants:

Cyantraniliprole:

Type d'essai : Test sur ganglions lymphatiques locaux
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Type d'essai : Magnussen-Kligman test
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.
BPL : oui
Remarques : voir texte créé par l'utilisateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Fatty acids, soya, Me esters:

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Cyantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Système de test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse
Système de test: Escherichia coli
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Lymphocytes humains
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 d
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 200 - 2,000 ppm
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
NOAEL : 7,000 ppm
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Fatty acids, soya, Me esters:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 720 d
NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Cyantraniliprole:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1,000 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOAEL: 1,000 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOAEL: 100 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

Cyantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Composants:

Cyantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Rat
NOAEL : > 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 Days
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
Symptômes : augmentation du poids du foie
Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 6.9 - 168 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 Days
Méthode : OPPTS 870.3100
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 1091.8 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 Days
Méthode : OPPTS 870.3100
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 3.08 - 3.48 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 Days

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : OPPTS 870.3150
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 8.3 - 106.6 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 yr
Méthode : OPPTS 870.4300
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 768.8 - 903.8 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 Months
Méthode : OPPTS 870.4200
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 5.67 - 6 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 yr
Méthode : OPPTS 870.4100
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1000 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 28 Days
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD
BPL : oui
Symptômes : Irritation
Remarques : Les effets ont une importance toxicologique limitée.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 85 mg/kg
LOAEL : 145 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 9 Months

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 286 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 15 Days
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Orale - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 Days
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Cyantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Effets neurologiques

Composants:

Cyantraniliprole:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.232 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 3.39

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

- algues/plantes aquatiques mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00969 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Bumblebees (Bombus terrestris L.)): > 0.47 µg a.i./bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD
- DL50 (Bumblebees (Bombus terrestris L.)): > 100 µg a.i./bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Cyantraniliprole:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 12.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-1
BPL: oui
- CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0204 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.278 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
- EyC50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.060 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
- Toxicité pour les poissons : NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 2.9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

| | |
|--|--|
| (Toxicité chronique) | mg/l Durée d'exposition: 28 d NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l Durée d'exposition: 21 d NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.01 mg/l Durée d'exposition: 90 d Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4 BPL: oui |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00656 mg/l Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Renouvellement statique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300 BPL: oui LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00969 mg/l Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Renouvellement statique Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300 BPL: oui NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l Durée d'exposition: 21 d NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.72 mg/l Point final: la reproduction Durée d'exposition: 35 d Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4 BPL: oui |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Méthode: Directives du test 222 de l'OECD BPL: oui Méthode: Directives du test 216 de l'OECD Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote. Méthode: Directives du test 217 de l'OECD Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone. |
| Toxicité pour les organismes terrestres | : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.0934 µg/abeille Durée d'exposition: 72 h Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

BPL: oui

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 0.1055 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD
BPL: oui

DL50 (*Colinus virginianus*): > 2,250 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100
BPL: oui

NOEC (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): 1,000 ppm
Point final: Test de reproduction
Méthode: Directives du test 206 de l'OECD
BPL: oui

Fatty acids, soya, Me esters:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Leuciscus idus* (Ide)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 800 - 5,243 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida*): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

calcium dodecylbenzenesulphonate:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 7.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 65.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.65 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 500 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1,356 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Persistance et dégradabilité

Composants:

Cyantranilprole:

- Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.
- Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 9.09 - 37.7 d
Remarques: Eau douce
- Demi-vie de dégradation (DT50): 76.6 - 119 d
Remarques: Sol
- Demi-vie de dégradation (DT50): 22.8 - 25.1 d
Remarques: système total

Fatty acids, soya, Me esters:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

propane-1,2-diol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

calcium dodecylbenzenesulphonate:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Cyantranilprole:

- Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.97 (22 °C)
pH: 4
- log Pow: 2.07 (22 °C)
pH: 7
- log Pow: 1.74 (22 °C)
pH: 9

Fatty acids, soya, Me esters:

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 03/01/2018 |
| 1.2 | 03/06/2025 | 50000098 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

calcium dodecylbenzenesulphonate:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 70.79
Méthode: QSAR

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.77 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

Cyantraniliprole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 241 ml/g, log Koc: 2.38
Kd: 3.73 ml/g
Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ce produit est toxique pour les plantes non ciblées.

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement dans l'eau.

Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zo

Toxique pour les abeilles.

Ne pas appliquer ce produit si des abeilles visitent la zone de traitement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires

concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté comme un produit non-utilisé.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Cyantraniliprole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Cyantraniliprole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Cyantraniliprole)
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

Version 1.2 Date de révision: 03/06/2025 Numéro de la FDS: 50000098 Date de dernière parution: 03/01/2018
Date de la première parution: 03/01/2018

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : methanol
Distillates (petroleum), hydrotreated light ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujéti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Exirel® Insecticide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 03/01/2018 |
| 1.2 | 03/06/2025 | 50000098 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire: Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

AVERTISSEMENT

Nocif s'il est absorbé par la peau., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Exirel® Insecticide

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 03/01/2018 |
| 1.2 | 03/06/2025 | 50000098 | Date de la première parution: 03/01/2018 |

autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique